

Comité d'expérimentation – Dynamisation du centre-ville

Composition	Rôle - Attributions
<p><u>Elus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Michèle DOLLÉ, Maire ➤ Julian PONDAVEN, Adjoint au Maire ➤ Yves GUYOT, Adjoint au Maire ➤ Valérie MAHÉ, Adjointe au Maire ➤ Philippe PERRONNO, Conseiller Municipal ➤ Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère Municipale ➤ Représentant Hennebont Pour Tous : Pierre-Yves LE BOUDEC ➤ Représentant Liste Indépendante : en attente <p><u>Participants extérieurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 9 habitants / citoyens ➤ 2 représentants des commerçants ➤ 1 représentant de l'Office municipal des sports (OMS) <p><u>Agents territoriaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DGS ➤ Directeur de l'Aménagement ➤ Directeur de la Culture ➤ Directeur du Parcours de l'Enfant et du Jeune ➤ Directeur des Sports et de la Vie Associative ➤ Chargée de projet Démocratie Participative ➤ Autres agents qualifiés en fonction des problématiques évoquées 	<p><u>Missions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formuler des propositions sur les expérimentations à mener sur le secteur formé par l'esplanade Mandela et le quai du Pont Neuf - Etudier l'ensemble des propositions émises par le comité, les services, les élus, les associations, les commerçants et les citoyens (via le forum citoyen du 6 décembre 2023 et la plateforme jeparticipe.hennebont.bzh) - Définir les expérimentations à mettre en œuvre chaque année sur le secteur - Participer à l'évaluation des actions menées et plus globalement du dispositif afin de préparer l'expérimentation de l'année qui suit. <p><u>Modalités de fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce comité d'expérimentation a vocation à exister sur toute la durée des expérimentations sur le secteur concerné, c'est-à-dire 3 ans. - Il lui est reconnu un caractère décisionnaire sur les expérimentations à mener. - Les membres des trois corpus pourront changer chaque année, notamment selon la thématique des expérimentations menées. En revanche, sa composition devra toujours permettre au corpus « participants extérieurs » d'être en supériorité numérique sur le corpus « élus » - Les membres corpus « élus » et « participants extérieurs » se voient accorder une voix délibérative. Les membres du corpus « agents territoriaux » ont un rôle uniquement consultatif. - Le comité d'expérimentation se réunit selon les besoins imposés lors du phasage du projet et à l'invitation de Madame la Maire - Lorsque l'ordre du jour est technique ou concerne directement la mise en œuvre des expérimentations, la composition peut être revue pour y ajouter des agents qualifiés à titre consultatif - Un bilan de la participation, des actions, des projets proposés et votés sera présenté chaque année
<p>Pilotage et Responsable projet :</p>	<p><u>Références :</u></p>
<p>Aménagements : Directeur de l'Aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus du Bureau Municipal en date du 3 janvier et 5 février 2024 fixant la composition du comité d'expérimentation - Délibération n°D2024.....relative à la création du Comité d'expérimentation « Dynamisation du centre-ville »